



Modification importante de mon logement

Par **tatayeyen**, le **24/03/2011** à **10:01**

Bonjour,rnrnMon propriétaire va effectuer un changement notoire dans mon logement au 1er avril (en cours de bail), il y aura un agrandissement de la maison et pas mal de choses refaites(electricité, salle de bain,...), une partie des travaux est valable car le logement n'était pas aux normes. Le logement ne sera plus tout à fait habitable au vu des conditions, mon propriétaire m'a donc demandé de quitter le logement durant les travaux; une hausse du loyer au vu de la plus value m'attend aussi au retour. rnrnJe n'ai ni les moyens financiers et technique de me reloger quelque part.rnrnDans mon contrat il y a bien deux articles qui stipulent que le propriétaire peut faire des travaux selon les demandes de l'état mais pas des grosses modifications de la sorte et que des travaux excédents 40 jours je peux demander des indemnités au propriétaire (délai des travaux actuellement de plusieurs mois).rnrnQue puis-je faire?

Par **mimi493**, le **24/03/2011** à **12:45**

Vous pouvez refuser les travaux qui ne présentent pas de caractère d'urgence et rester dans les lieux.rnLe bailleur ne peut augmenter le loyer en cours de bail.